RESOLUTION VITI 4/2006

ZONAGE VITIVINICOLE – DECLARATION d'AVIGNON

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I Viticulture, vu le groupe d'experts « Zonage vitivinicole », après avoir pris connaissance des communications présentées au 4ème Symposium international sur le zonage vitivinicole organisé à Avignon en 2002 sous le patronage de l'OIV,

CONSIDERANT que parmi les buts de l'OIV il y a l'encouragement de la recherche et l'élaboration de solides références au niveau scientifique, qu'il existe une concertation approfondie entre spécialistes des différentes disciplines (bioclimatologie, géologie, pédologie, physiologie, œnologie, analyse sensorielle, ethnologie, géographie, agronomie, histoire...) pour la connaissance des « terroirs viticoles » ;

CONSIDERANT les retombées économiques et culturelles liées au zonage vitivinicole ;

CONSIDERANT la nécessité de valoriser le rôle joué par les paysages viticoles dans les approches de zonage ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder les entités viticoles, maintenir la biodiversité, protéger l'environnement paysager et conserver le tissu social autour de la viticulture ;

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt de plus en plus marqué d'engager des opérations de zonage dans la plupart des pays viticoles ;

RECOMMANDE aux pays membres

- D'utiliser les méthodes validées au plan scientifique international et de mettre en oeuvre des méthodologies permettant d'enrichir et d'affiner les critères pertinents de zonage,
- De considérer, dans les études de zonage, les rapports entre les « terroirs », les variétés et les produits (raisins, vins, etc.),
- D'étudier des nouvelles technologies (télédétection, viticulture de précision…) pour permettre des avancées importantes dans les opérations de zonage,
- D'approfondir, dans les opérations de zonage, l'importance du facteur hydrique,
- De valider les propositions de zonage par l'intermédiaire de la plante et du produit,

Exemplaire certifié conforme Logrono, 28th July 2006
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Frederico CASTELLUCCI

© OIV 2006

- De développer des recherches permettant de mesurer l'apport des facteurs humains, sur le plan de la qualité des produits et de l'originalité des paysages viticoles,
- De soutenir les initiatives visant à la création de groupes scientifiques et techniques dans chaque pays membre.

Exemplaire certifié conforme Logrono, 28th July 2006
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Frederico CASTELLUCCI

© OIV 2006